Image not found or type unknown

# Protéger une idée technique

Par **sga31**, le **28/12/2011** à **14:27**

Bonjour,

je suis en train de penser à un concept reposant sur des procédés techniques que je ne maîtrise pas et je me demande comment je pourrai le protéger lorsqu'il sera abouti.
Je ne vais pas le dévoiler ici alors prenons un exemple : imaginons que nous soyons quelques années en arrière, que le visiophone n'existe pas et que j'ai l'idée de l'inventer.
Mon dossier d'étude contiendrait des infos du type :
- ajouter un écran à un téléphone
- les boutons suivants sont disposés sur les côtés de l'écran :...
- le bouton "A" permet l'ouverture d'un menu comportant les sous-menus suivants...
- le bouton "B"...

Des schémas seraient joints au dossier pour donner une vue générale du concept et des copies d'écran.
Mais je ne rentrerai jamais dans la technologie : pas d'info sur le type de terminal, pas de schéma de cablage, pas de nommage de protocole...

Ce dossier serait-il assez détaillé pour être déposé comme brevet (à l'INPI ?) et le brevet en question protègerait-il contre toute tentative de création d'un objet similaire ?

J'espère que ma question n'est pas trop floue et que certains auront des réponses à apporter.
Je les en remercie d'avance.

Steph

Par **Christophe MORHAN**, le **28/12/2011** à **19:40**

parfois les huissiers font un constat décrivant votre "idée" mais je vous invite à prendre l'attache de l'INPI.

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=idee%20inpi&source=web&cd=1&ved=0CB8QFjAA&url=http%3A
faq%2Fquestion%2Ffaq_question%2Fcomment-proteger-mon-idee-concept-aupres-de-linpi-
1733.html%3FcHash%3D34a33d9c33&ei=YmL7To3hOqH64QT05LyNCA&usg=AFQjCNG4IPOXSJhQ0
Aw0_A

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés